



SIAGEP
Syndicat intercommunal d'aide à la gestion des équipements publics

29 boulevard Anatole France
BP 322
90 006 BELFORT Cedex

Tél. : 03 84 57 65 87
Mail : vdemesy@siagep90.fr

COMPTE RENDU DE REUNION DE LA COMMISSION ENERGIE 90

Réunion du 24 novembre 2010

Membres présents :

Denis BARBAUX (représentant ERDF), Edmond BARRE (élu de Grosmagny), Patrick BERTRAND (représentant EDF), Christian CODDET (maire adjoint à Giromagny et vice-président responsable de la commission), Henri GIROL (adjoint à Eloie), Pascal MARTIN (élu CAB), Stéphane MESCHKAT, (élu de Botans), Gilbert PERNEY (Président de l'association UFC Que choisir),

Excusés :

Jean-Louis CALCIA (élu d'Etueffont), Dimitri RHODES (directeur du SIAGEP et CDG), Michel ROY (élu d'Eguenigue).

Absents :

David BOILEAU (directeur de Gaïa Energies), Rémy CHRETIEN (association CSF), Anny MOREL-GRÜNBLATT (élu de Belfort et de la CAB), Alain MOUREAUX (maire adjoint à Valdoie).

Autres présents :

Virginie DEMESY (Technicienne au SIAGEP).

1- Certificats d'économie d'énergie – C2E

Travaux d'éclairage public facturés en 2009

Le SIAGEP a adressé à EDF un titre de recette pour percevoir près de 5 000 €HT sur l'opération C2E 2009. Cette somme a été maintenue par notre partenaire EDF malgré l'absence d'une attestation de travaux concernant Beaucourt (conséquence d'un conflit entre la mairie et l'entreprise).

Règlementation

Le sixième arrêté définissant les opérations standardisées d'économies d'énergie a été publié en août 2010. Il est applicable jusqu'à la parution du 7^{ème} arrêté prévu pour la fin d'année. Ces arrêtés modifient, suppriment ou ajoutent des fiches d'opérations. Le 6^{ème} arrêté n'a pas apporté de grands changements pour les collectivités.

Des décrets « obligations » et « certificats » et des arrêtés « modalités d'application » et « dossiers de demandes » vont être publiés d'ici la fin de l'année pour la seconde période des C2E 2011-2013. Ces textes ont pour objectifs d'étendre le dispositif aux vendeurs de carburants et de simplifier le dispositif.

Travaux d'économie d'énergie facturés en 2010

Le SIAGEP dispose en partie de la connaissance des travaux d'éclairage public réalisés en 2010 mais il conviendrait de chercher à étendre notre action à d'autres applications.

La commission convient de proposer aux communes intéressées de signer une convention avec le SIAGEP d'une durée équivalente à la partie résiduelle de la seconde période réglementaire des C2E soit environ 3 ans. Le texte de cette convention sera élaboré par les services du SIAGEP et discuté lors de la prochaine commission. EDF propose de passer une convention « chapeau » avec le SIAGEP pour une durée équivalente. Monsieur Bertrand doit transmettre au SIAGEP un modèle de convention.

Le SIAGEP pourra ainsi tenter de récupérer les C2E des opérations éligibles, notamment concernant les travaux d'isolation, de chauffage, de réseaux de chaleur, d'éclairage public et de transformateurs.

Monsieur Martin, élu de Belfort, demande si sa commune peut rejoindre le dispositif. Le dispositif est ouvert à toutes les communes du Territoire de Belfort. Toutefois la commission suggère d'attendre que le service soit opérationnel en totalité, Belfort ayant une convention en cours avec EDF.

Un appel à projet pour la redistribution financière des C2E est prévu pour 2011. La commission espère disposer d'un budget de 50 k€, enincluant les C2E 2010 et la participation du budget général du syndicat. Le SIAGEP apporterait une aide de 14% (calquée sur l'aide apportée aux travaux d'éclairage public) pour des travaux d'économie d'énergie, ce qui permettrait de soutenir pour environ 400 k€ de travaux en 2011. Les projets retenus en priorité concerneront des actions éligibles aux C2E comme l'éclairage public ou l'isolation des mairies et écoles. La commune d'Eloie envisage par exemple de construire un bâtiment de restauration scolaire BBC, ce qui entre bien dans les objectifs.

Monsieur Coddet présentera le 30 novembre à la réunion de bureau du SIAGEP le projet des C2E de la commission énergie.

2- Compte-rendu d'activité des concessionnaires électricité et gaz

La commission énergie a été créée en tant que commission de consultation des services publics locaux (CCSPL) au titre de l'article L1413 du Code général des collectivités

territoriales. A ce titre, elle doit informer élus et usagers-consommateurs sur le service public d'électricité et de gaz.

Denis BARBAUX représentant d'ERDF et de GRDF présente ainsi les comptes-rendus d'activités des concessionnaires.

- Monsieur Martin relance ERDF pour l'enfouissement des lignes HTA de l'étang des Forges
- Pompe à chaleur gaz : une installation va se faire à Bart (25), Monsieur Barbaux doit communiquer plus d'informations au SIAGEP
- Eco-quartier : Gladys MONTAGNOLE de GRDF (03 89 62 34 70) accompagne les collectivités dans leurs projets d'éco-quartier comme à Luxeuil-les-Bains (70)

Les présentations au format power-point sont téléchargeables sur le site internet du SIAGEP.

3- Eclairage public

L'association des Maires de France du Territoire de Belfort a organisé la 28 octobre une conférence sur l'éclairage public.

Monsieur Feld secrétaire de l'Association Française de l'Eclairage est intervenu. Son diaporama est téléchargeable sur le site internet de l'ADMF.

Voici quelques éléments tirés de sa présentation :

- 9 millions de points lumineux, majorité de sodium haute pression (orange)
- Age moyen du réseau et du matériel >30ans
- 1/3 sont considérés comme vétustes ou inadaptés
- Taux annuel de renouvellement du parc : 3%
- Eclairage public=1/4 des consommations annuelles d'électricité pour l'éclairage
- Poids dans le budget énergie d'une commune : 38% de la facture EDF (48% de l'électricité consommée), 23% de la facture globale d'énergie (17% des consommations d'énergie)
- Optimisation de la fourniture : circulaire 5351/SG du 3 décembre 2008 (efficacité lumineuse, facteur de maintenance, limitation des nuisances)
- Etude et travaux : la norme EN 13201 fixe les valeurs minimales recommandées en luminance et en éclairement pour différents types d'installations
- Suppression des lampes vapeur de mercure en 2015
- Réductions possible des niveaux d'éclairement sur une période à fixer au niveau des armoires de commandes ou des luminaires
- Technologie des Leds : durée de vie élevée, coût élevé, moins adaptée à l'éclairage routier

Monsieur Coddet souligne que l'intervenant n'a donné aucune information sur la rentabilité des variateurs de puissances et autres technologies à économie d'énergie.

Monsieur Bertrand propose de faire un retour détaillé de l'installation de variateurs à Ettuefont lors d'une prochaine commission. De même Monsieur Girol propose de faire un retour sur la coupure de l'éclairage public sur la commune d'Eloie entre minuit et 5 heures.

Le SIAGEP doit accélérer sa réflexion sur le marché de fourniture en éclairage public (proposition de Dimitri Rhodes) car de nombreux projets sont en cours pour l'année à venir.